



Usine de Sandouville  
Zone Industrielle portuaire du Havre  
BP 134  
76051 Le Havre cedex

Tél. : +33 (0)1 76 02 15 15

**M. LEFRANCOIS**  
Secrétaire section syndicale FO

Sandouville, le 27 mai 2010

Envoi par mail + par fax

Monsieur,

Suite au point réalisé mardi sur le projet de protocole de découpage des CHSCT ainsi que les modalités de coordination de ces CHSCT, nous avons abordé le thème du suivi des heures :

1/ Information de l'ensemble des parties de l'existence d'un litige en cours et de ses conséquences sur le suivi des heures dont nous ne manquerions pas de les informer,

2 / Information que les heures de dépassements n'ont pas à être payées à l'échéance normale de paie et que donc, une partie d'entre elles seront imputées sur le mois de juin. Pour rappel, au plus tard le mois suivant leur réalisation, le suivi de ces heures est clos.

3/ Information que les dépassements répétés et le refus de documenter les bordereaux d'heures de délégation préalablement au départ sont constitutifs de fautes disciplinaires. Cette mesure s'appliquera pour les mois de mai et juin.

Nous nous rencontrerons donc le 01 Juin 2010 à 11h30 pour discuter de ce sujet.

D'ici là le bilan des heures 2008 et 2009 voire 2010 vous sera transmis afin d'établir ensuite individuellement avec chaque secrétaire et le représentant du personnel un échéancier des heures ainsi dû.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées,

  
**Anne LALLIER**

Chef de Service Ressources Humaines